

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».

DÉCISION N° 0-57345-2007/DEF/EMM/ORJ portant abrogation de textes.

Du 5 septembre 2007

NOR D E F B 0 7 5 2 2 1 8 S

Textes abrogés :

Instruction n° 28/DEF/EMM/PL/ORA du 13 septembre 1995 (BOC, p. 4723 ; BOEM 113 et 675) et son modificatif du 15 juin 1998 (BOC, p. 2305).

Instruction n° 29/DEF/EMM/PL/ORA du 21 août 1995 (BOC, p. 4186 ; BOEM 113 et 675) et son modificatif du 15 juin 1998 (BOC, p. 2304).

Instruction n° 531/DEF/EMM/PL/ORA du 12 septembre 2003 (BOC, p. 6498 ; BOEM 113 et 675).

Référence de publication : BOC N°27 du 9 novembre 2007, texte 8.

Les textes mentionnés ci-dessous sont abrogés :

Instruction n° 28/DEF/EMM/PL/ORA du 13 septembre 1995 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la mission océanographique de l'Atlantique modifié.

Instruction n° 29/DEF/EMM/PL/ORA du 21 août 1995 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la mission hydrographique de l'Atlantique modifié .

Instruction n° 531/DEF/EMM/PL/ORA du 12 septembre 2003 relative à l'organisation et au fonctionnement de la mission océanographique du Pacifique.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1re classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Bernard LENOIR.